

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale									
	H-3 : Trifamiliale									
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A									
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B									
	H-6 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : De voisinage									
	C-2 : De quartier									
	C-3 : Service professionnel et spécialisé									
	C-4 : Local									
	C-5 : Régional									
	C-6 : Grande surface									
	C-7 : Divertissement									
	C-8 : D'amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A									
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B									
	C-12 : De faible nuisance									
	C-13 : De forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture			•						
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
A-4 : Service et transformation										
A-5 : Consolidation résidentielle		•								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(3)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	(2)	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	/	1/2						
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4/10	/	4/12						
	Largeur minimale (m)	9/7	/	10						
	Profondeur minimale (m)	8/8	/	/						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	72/56	/	175						
	MARGES									
	Avant minimale (m)	9	/	9						
	Latérale minimale (m)	2	/	4						
	Latérales totales minimales (m)	5	/	8						
	Arrière minimale (m)	6	/	8						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
Largeur minimale (m)	(1)	/	(1)							
Profondeur minimale (m)	(1)	/	(1)							
Superficie minimale (m ²)	(1)	/	(1)							
DIVERS										
PIIA										
PAE										
Notes particulières	(4)	(4)	(4)							
NOTES								Amendements		
(1) Voir les articles 61 et 62 du Règlement de lotissement (2) Culture seulement, aucun bâtiment autorisé (3) 32 Industrie de produits métalliques (4) Voir les dispositions de la section 1 du chapitre 12								No. Régl.	Date	
								2004-07 ¹	2007-08-03	

¹ (article 2.6.2, règlement 2004-07, annexe « C.6 »)